



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
27 décembre 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Neuvième session
Genève, 20-24 novembre 2017

**Rapport de la Commission de l'investissement,
des entreprises et du développement sur sa
neuvième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 20 au 24 novembre 2017



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	3
II. Résumé du Président	5
A. Déclarations liminaires	5
B. Rapports des réunions d'experts	9
C. Des décisions aux actions : L'investissement et le développement des entreprises comme catalyseurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	10
D. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers	18
E. Questions diverses	20
III. Questions d'organisation.....	20
A. Ouverture de la session	20
B. Élection du Bureau	21
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	21
D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement	21
Annexe I	
Participation	22

I. Conclusions concertées

A. Des décisions aux actions : L'investissement et le développement des entreprises comme catalyseurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Investissement

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

Notant avec préoccupation que les flux d'investissement n'ont pas encore retrouvé leurs niveaux d'avant la crise et ont considérablement diminué dans de nombreuses régions en développement, en particulier dans les régions les plus vulnérables,

Notant également l'importance de l'investissement privé dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que le rôle des organismes de promotion de l'investissement et des services de promotion de l'investissement extérieur dans l'orientation des investissements vers des secteurs liés à ces objectifs,

Saluant l'appui optimal que la CNUCED apporte à ces efforts, notamment par l'intermédiaire de son programme sur la promotion et la facilitation de l'investissement, qui se fonde sur le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable,

1. *Prie* le secrétariat de continuer de soutenir les activités de renforcement des capacités ayant trait aux stratégies, politiques, outils et pratiques visant à promouvoir les investissements en faveur des objectifs de développement durable, notamment au moyen du programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement de la CNUCED ;

2. *Encourage* le secrétariat à continuer d'appuyer l'échange et la diffusion des meilleures pratiques de promotion de l'investissement, notamment par l'attribution du Prix de la promotion de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable ;

3. *Se déclare satisfaite* de la présentation par le secrétariat des plus récentes tendances et politiques mondiales dans le domaine de l'investissement et de l'entreprise au service du développement, et demande au secrétariat de continuer de rendre compte et d'assurer un suivi de ces tendances et de leurs incidences sur le développement ;

4. *Attend avec intérêt* la publication prochaine du *World Investment Report 2018* (Rapport sur l'investissement dans le monde), et demande que les conclusions du rapport continuent d'être prises en considération dans le cadre des activités de renforcement des capacités menées par la CNUCED et d'alimenter les débats intergouvernementaux ainsi que les débats d'orientation générale d'autres instances directives compétentes telles que le Forum mondial de l'investissement 2018 de la CNUCED ;

5. *Salue* le programme des examens de la politique d'investissement, y compris la conclusion du premier examen régional de la politique d'investissement mené au titre de ce programme, et félicite la Gambie et la région de l'Europe du Sud-Est pour la réussite de leur examen ;

6. *Reconnaît* que les examens de la politique d'investissement et les activités de suivi correspondantes constituent un moyen essentiel d'aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable, notamment par l'application du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, prie le secrétariat de continuer de procéder, à la demande des États membres, à ce type d'examen dans un cadre intergouvernemental, afin de promouvoir l'échange de meilleures pratiques, et encourage les pays partenaires à soutenir financièrement le programme ;

7. *Encourage* le secrétariat à mieux faire connaître le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, notamment par des activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de formation de consensus, y compris aux niveaux national et régional.

B. Des décisions aux actions : L'investissement et le développement des entreprises comme catalyseurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Entreprise et technologie de l'information et de la communication

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

Réaffirmant que l'entrepreneuriat, qui constitue l'un des plus importants facteurs de création d'emplois et de croissance économique, a un rôle crucial à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable,

Notant que le développement de l'entrepreneuriat exige une contribution dynamique des gouvernements et l'adoption d'une approche systémique,

1. *Reconnaît* le bien-fondé et l'utilité du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED pour évaluer, examiner et promouvoir les politiques en faveur de l'entrepreneuriat dans les États membres, et recommande une large diffusion de ce cadre, à titre de contribution à la formulation des politiques et au renforcement des capacités, conformément à son mandat ;

2. *Salue* l'élaboration de stratégies de développement de l'entrepreneuriat à l'intention de certains groupes de population en particulier, tels que les femmes, les migrants et les jeunes, ainsi que la mise en œuvre de programmes connexes de renforcement des capacités, notamment le Programme Empretec et le Programme de promotion des relations interentreprises ;

3. *Se félicite* de la précieuse contribution du Programme de facilitation des affaires de la CNUCED et invite le secrétariat à poursuivre ses échanges de bonnes pratiques en ce qui concerne la mise au point de plateformes en ligne contenant des réglementations et des procédures administratives ainsi que l'élaboration d'outils de promotion de l'investissement susceptibles de faciliter les investissements en faveur des objectifs de développement durable ;

4. *Réaffirme* l'importance décisive de la technologie et de l'innovation, notamment des technologies de l'information et de la communication, dans le domaine du commerce et du développement, étant donné qu'elles constituent l'un des principaux facteurs de changement pour parvenir à un développement inclusif et durable ;

5. *Reconnaît* que la science, la technologie et l'innovation, notamment les technologies nouvelles et naissantes, peuvent permettre de résoudre des problèmes de longue date dans de nombreux domaines visés par les objectifs de développement durable et que l'entrepreneuriat fondé sur la science, la technologie et l'innovation peut tout particulièrement favoriser la création d'emplois et l'autonomisation des femmes et des jeunes, et reconnaît en outre que la rapidité de l'évolution des technologies est source de difficultés particulières pour les pays en développement, qui ne disposent pas des capacités technologiques suffisantes pour tirer pleinement parti des progrès technologiques et de l'innovation ;

6. *Prend note avec satisfaction* de la possibilité d'étudier des cas concrets qui illustrent comment l'entrepreneuriat et l'innovation peuvent être des éléments complémentaires et synergiques concourant à la réalisation des objectifs de développement durable ;

7. *Salue* la qualité de la concertation sur le rôle des politiques publiques dans l'appui à la création et au développement d'entreprises innovantes qui contribuent à un développement inclusif et durable ;

8. *Reconnaît* la nécessité d'élargir les discussions de la CNUCED sur la question de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement, afin de réfléchir notamment à de nouveaux cadres directeurs qui mettent celles-ci au service d'un développement plus durable et inclusif, y compris dans le cadre des activités d'orientation et de coopération technique de la CNUCED ;

9. *Note avec satisfaction* le nouveau rôle de cochef de file de l'Équipe spéciale interinstitutions du Mécanisme de facilitation des technologies assumé par la CNUCED et encourage l'Équipe spéciale à obtenir des résultats concrets permettant d'aider les pays en développement dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement ;

10. *Se félicite* de la collaboration de la CNUCED avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, nouvellement créée, et encourage le secrétariat à coopérer avec cette banque dans les domaines relevant de son mandat et de ses compétences ;

11. *Prie* le secrétariat de continuer de faciliter l'échange de données d'expérience et l'apprentissage mutuel concernant la science, la technologie et l'innovation au service d'un développement inclusif et durable, de tenir la Commission informée de l'évolution des pratiques optimales dans ce domaine, de faire en sorte, à cet égard, que l'interaction fructueuse entre ces activités et les travaux menés pour la Commission de la science et de la technique au service du développement se poursuive, et de tenir compte des meilleures pratiques en matière de coopération technique et de renforcement des capacités pour la mise au point de politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation.

*Séance plénière de clôture
24 novembre 2017*

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a fait une déclaration liminaire. Des allocutions ont ensuite été prononcées par les représentants des délégations suivantes : la République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; le Soudan, au nom du Groupe africain ; le Pakistan, au nom du Groupe Asie et du Pacifique ; le Brésil, au nom du Groupe latinoaméricain et caraïbe ; l'Égypte ; la Chine ; la Tunisie, et l'État de Palestine.

2. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a insisté sur le déficit d'investissement qui existait dans les pays en développement et qu'il convenait de combler pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Elle a relevé à cet égard l'importance des partenariats public-privé, qui exigeaient une approche mixte associant des politiques en faveur de l'investissement, de l'entreprise, de la technologie et de l'innovation. Elle a appelé l'attention sur les différents instruments que la CNUCED avait mis au point pour faire en sorte que les mesures de promotion et de facilitation des investissements permettent d'obtenir des résultats en matière de développement durable, concernant en particulier les cibles 1.b, 8, 2, 10. b et 17. 3 des ODD, et a mis en évidence les incidences que la science, la technologie et l'innovation pouvaient avoir sur la réalisation des ODD dans des domaines tels que la diversification économique et la sécurité énergétique et alimentaire.

3. La Secrétaire générale adjointe a noté que les gouvernements pourraient mettre l'accent sur des mesures permettant d'appuyer l'instauration d'un environnement commercial favorable et de contribuer à la réduction des risques liés à l'investissement dans les secteurs liés aux ODD. En outre, elle a souligné que les examens de la politique d'investissement menés par la CNUCED constituaient un outil essentiel pour orienter les investissements vers les ODD et s'étaient révélés un moyen efficace d'atteindre des objectifs et cibles spécifiques et d'encourager la réalisation d'investissements étrangers directs adaptés aux priorités nationales et destinés aux pays qui en avaient le plus besoin. Réorienter les mesures de promotion et de facilitation des investissements afin d'obtenir des résultats en matière de développement durable était un objectif fondamental du programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement de la CNUCED.

4. Enfin, la Secrétaire générale adjointe a souligné que la science, la technologie et l'innovation étaient indispensables à la réalisation des ODD et au renforcement non seulement du volet environnemental du développement durable, mais aussi de ses

dimensions économique et sociale. À cet égard, la technologie, notamment les technologies de l'information et de la communication, était un facteur décisif qui influait sur les entreprises et avait une incidence sur la réalisation des ODD. L'intervenante a donné des précisions sur l'importance que revêtaient les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que celle de la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ONU, dont les travaux présentaient un intérêt direct pour le Mécanisme de facilitation des technologies de l'ONU. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement devait, par ses discussions de fond, jouer un rôle clef dans l'augmentation des fonds consacrés aux ODD.

5. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par la faiblesse persistante des flux mondiaux d'investissement étranger direct à destination des pays en développement. Les entrées avaient diminué de 15 % en Asie, de 3 % en Afrique et de 14 % en Amérique latine. Cette situation s'expliquait notamment par l'incertitude économique et la faiblesse des prix des produits de base. Compte tenu de l'importance du financement par le secteur privé et des investissements étrangers directs dans la réalisation des ODD, plusieurs délégations ont souligné combien il était urgent de veiller à ce que l'investissement soit orienté vers les secteurs sur lesquels portaient tout particulièrement les ODD.

6. De nombreuses délégations ont félicité la CNUCED pour son programme de travail sur l'investissement et les entreprises, ont salué sa contribution pertinente et concrète à la réalisation des ODD dans les pays en développement, et lui ont demandé de continuer à aider les pays en développement à promouvoir le développement durable. Certaines délégations ont noté en particulier que les examens de la politique d'investissement et les rapports de suivi correspondants étaient des moyens efficaces de fournir une assistance technique en matière d'investissement et d'appuyer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. De nombreuses délégations ont souligné l'importance des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED sur les flux d'investissements étrangers directs et ont salué les études et analyses effectuées dans le cadre des publications successives du *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde). En ce qui concerne l'édition 2017 de ce rapport, consacrée à l'investissement et à l'économie numérique (*World Investment Report 2017 : Investment and the Digital Economy*), les représentants de certains groupes régionaux ont souligné l'intérêt que le cadre directif de l'investissement dans l'économie numérique présentait en vue de réduire la fracture numérique.

7. Dans leurs interventions, plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les programmes de renforcement des capacités de la CNUCED, notamment dans les domaines de la promotion de l'investissement, de la réalisation d'investissements responsables, du développement des entreprises ainsi que de la comptabilité et de la publication d'informations. Les représentants de certains groupes régionaux se sont exprimés en faveur d'une plus large diffusion des cadres directeurs de la CNUCED, notamment du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable et du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, et ont prié les donateurs de continuer de soutenir la CNUCED dans ce domaine. S'agissant des politiques internationales d'investissement, de nombreuses délégations ont salué les travaux de la CNUCED sur la réforme des accords internationaux d'investissement et ont attiré l'attention sur le rôle joué par le secrétariat pour faciliter la tenue de discussions intergouvernementales productives et ouvertes à tous.

8. Toutes les délégations ont relevé le rôle déterminant que les activités de la CNUCED jouaient dans la promotion de l'investissement et des entreprises à l'appui du Programme 2030, en particulier au moyen des examens de la politique d'investissement qui avaient servi de catalyseur pour l'élaboration de politiques axées sur les ODD, et ont souligné l'importance des travaux connexes portant sur les entreprises, l'entrepreneuriat, la science, la technologie et l'innovation, et les technologies de l'information et de la communication. Les représentants de certains groupes régionaux ont examiné les tendances les plus récentes de l'investissement étranger direct, telles que décrites dans le *World Investment Report 2017*, et ont noté avec préoccupation la baisse générale des entrées dans leurs régions respectives au cours de ces dernières années. Le représentant d'un groupe régional a souligné combien l'investissement était fondamental pour répondre aux besoins de financement liés à la réalisation des ODD et a loué les efforts déployés par la CNUCED

pour promouvoir et orienter les investissements vers des projets finançables ayant trait aux ODD et vers des secteurs connexes. S'agissant de l'investissement dans la science, la technologie et l'innovation, le Programme 2030 ne pouvait être mis en œuvre que si les pays en développement amélioraient sensiblement leurs capacités dans les domaines de la technologie et de l'innovation, de manière à s'engager sur la voie d'une convergence technologique avec les pays avancés. Par l'intermédiaire de la Commission, la CNUCED pouvait élargir les discussions sur la nécessité d'établir de nouveaux cadres directeurs qui mettraient la science, la technologie et l'innovation au service d'un développement plus inclusif et durable, y compris au titre de ses travaux directifs et de ses activités de coopération technique. Le représentant d'un autre groupe régional a fait remarquer que les progrès technologiques étaient déstabilisants et avaient des répercussions sur le marché du travail et sur la compétitivité internationale des économies. Compte tenu de l'effet disproportionné de ces changements sur les pays en développement et des moyens limités dont ceux-ci disposaient pour réagir et s'adapter, on ne pouvait que se féliciter des activités d'analyse et de coopération technique menées par la CNUCED.

9. Les représentants de certains groupes régionaux ont accueilli avec satisfaction le fait qu'un chapitre thématique du *World Investment Report 2017* était consacré à l'économie numérique, notant que la numérisation constituerait dorénavant un élément essentiel de l'économie mondiale et jouerait un rôle fondamental dans la réalisation des ODD. À cet égard, le représentant d'un groupe régional s'est félicité de l'accent mis sur cette question majeure dans le rapport, qui présentait un cadre général pour l'investissement dans l'économie numérique et mettait en avant une approche analytique globale portant à la fois sur des problèmes d'infrastructure matérielle ou immatérielle et sur le lien important existant entre l'investissement et la numérisation dans l'optique des ODD. Prenant note des préoccupations exprimées par de nombreux pays au sujet des conséquences négatives de la fracture numérique, le représentant d'un autre groupe régional a réaffirmé l'engagement de mettre en œuvre des politiques garantissant le développement rapide des technologies numériques et des investissements numériques dans la région.

10. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté les données et les tendances les plus récentes dans le domaine de l'investissement. Depuis la crise financière mondiale, les flux d'investissement n'avaient pas retrouvé leur niveau record de 2007. Les flux d'investissement avaient de nouveau baissé de 2 % en 2016. Le point qui suscitait le plus de préoccupation était la forte contraction des flux d'investissement étranger direct vers les pays en développement et les pays les moins avancés, où les besoins de développement étaient les plus criants. Le ralentissement de la croissance de la production internationale au cours des dernières années pourrait également être à l'origine de l'atonie du commerce. Au cours des cinq dernières années, les taux de croissance moyens des ventes des filiales étrangères, de leur valeur ajoutée et des emplois que celles-ci avaient créés étaient inférieurs à ceux enregistrés de 2005 à 2010.

11. Dans le domaine des politiques d'investissement, le Directeur a mis l'accent sur les incertitudes grandissantes liées à la montée du protectionnisme au niveau national, à la signature de nouveaux accords internationaux d'investissement, parallèlement à la dénonciation de nombreux anciens instruments, et à l'augmentation des différends opposant des investisseurs à des États à l'échelle internationale. À la fin du mois d'octobre 2017, le nombre d'accords internationaux d'investissement s'élevait à 3 322. S'agissant du règlement des différends entre investisseurs et États, 62 nouvelles procédures avaient été engagées en 2016 et 35 autres au cours des sept premiers mois de l'année 2017. À la fin du mois de juillet 2017, le nombre total d'arbitrages contre des pays d'accueil qui avaient été rendus publics s'élevait à 817. Les investisseurs avaient obtenu gain de cause dans 60 % de l'ensemble des affaires examinées au fond. En réponse aux préoccupations des États membres quant à la nécessité de mobiliser l'investissement étranger direct en faveur de la réalisation des ODD, le Directeur a suggéré qu'une session extraordinaire de la Commission en 2018 soit consacrée à la promotion de l'investissement étranger direct, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

12. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a informé la Commission des tendances récentes dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement. La technologie et l'innovation

avaient toujours été indispensables au développement. Il n'en restait pas moins que le Programme 2030 devait être mis en œuvre dans un contexte de changements technologiques sans précédent, caractérisé par la convergence et la combinaison de technologies nouvelles et naissantes telles que l'intelligence artificielle, la robotique, les données massives, l'Internet des objets, l'impression 3D, la biologie synthétique et les nanotechnologies. La numérisation avait ouvert la voie à de nouveaux modes d'innovation auxquels les acteurs locaux et les collectivités des pays en développement pouvaient participer plus activement et qui permettaient d'obtenir des résultats plus pertinents sur le plan de l'intégration sociale. Les nouvelles technologies rendaient l'innovation plus ouverte et entraînaient une réduction drastique des coûts. Toutefois, comme indiqué dans le Rapport 2017 sur l'économie de l'information : numérisation, commerce et développement, ces technologies accélératrices et convergentes étaient également source de difficultés considérables pour les entreprises et les sociétés qui devaient s'y adapter. Elles avaient eu des répercussions sur la compétitivité des entreprises et suscité des incertitudes en ce qui concernait les emplois de demain, l'acquisition de compétences que les systèmes éducatifs devaient assurer et presque tous les autres aspects de la vie économique et sociale. Un cadre directif favorable devait être instauré pour que l'économie numérique émergente se développe et, plus généralement, pour que les technologies nouvelles et naissantes contribuent à la réalisation du Programme 2030, notamment en garantissant la participation de tous et la durabilité environnementale, en réajustant les éléments de base de la science, la technologie et l'innovation, en trouvant la meilleure façon de procéder sur le plan national pour parvenir à un développement axé sur celles-ci, et en favorisant la collaboration internationale dans le domaine des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation.

13. Dans le Maafikiano de Nairobi, adopté à sa quatorzième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a demandé à la CNUCED de poursuivre et renforcer son programme de travail sur la science, la technologie et l'innovation, notamment le processus d'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, de renforcer ses travaux sur la manière d'accroître les gains pour le développement tirés de l'économie numérique et du commerce électronique et de prendre les dispositions nécessaires à la création d'un groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique. À cet égard, la Directrice a noté que le Rapport 2017 sur l'économie de l'information traitait des effets de la numérisation sur le commerce et le développement et que l'initiative eTrade for all continuait d'attirer de nouveaux partenaires, dont le nombre s'élevait désormais à 26. S'agissant de l'assistance technique, un nouveau programme se traduisant par des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique avait été lancé et mis en œuvre dans trois des pays les moins avancés. La CNUCED s'était efforcée de promouvoir des synergies entre les travaux de fond sur la technologie menés dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux du Conseil économique et social et de la CNUCED, y compris dans l'exercice de ses fonctions de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, organe consultatif intergouvernemental suprême du système des Nations Unies dans ce domaine. La Commission examinait actuellement les deux thèmes prioritaires suivants : la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation à une augmentation sensible de la part des énergies renouvelables d'ici à 2030, et le renforcement des compétences numériques permettant de tirer profit des technologies existantes et nouvelles, surtout pour les femmes et les jeunes.

14. Enfin, la Directrice a fait le point sur les mesures visant à renforcer les travaux de la CNUCED sur la science, la technologie et l'innovation. Premièrement, la CNUCED avait codirigé l'Équipe spéciale interinstitutions du Mécanisme de facilitation des technologies et ferait en sorte que les travaux de ce mécanisme et les activités de la CNUCED dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation soient mieux alignés sur les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Deuxièmement, la CNUCED participerait à la première réunion du Conseil d'administration de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, afin d'examiner son programme de travail pour la première année et participerait, en 2018, à la conduite de plusieurs examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation en faveur des pays les moins avancés. Depuis la huitième session de la

Commission, la CNUCED a achevé ce type d'examen pour deux pays. Une nouvelle approche méthodologique serait employée afin de mieux traiter des enjeux du développement durable dans les examens à venir. Troisièmement, la CNUCED avait lancé un nouveau programme de renforcement des capacités portant sur la formation aux politiques technologiques, en collaboration avec d'autres membres de l'Équipe spéciale interinstitutions, et prévu de le mettre en œuvre en premier en Asie occidentale au début de l'année 2018, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

B. Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa cinquième session

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

15. Le Président de la cinquième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable a présenté le rapport de la session. Durant trois jours, près de 230 acteurs des secteurs de l'investissement et du développement s'étaient réunis, animés par une vision commune de la réforme du régime des accords internationaux d'investissement dans une optique de développement durable. Les experts avaient fait le point des réformes engagées et échangé des bonnes pratiques et des enseignements. Les discussions s'étaient appuyées sur les initiatives et les dispositifs de la CNUCED tels que le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable et la feuille de route de la réforme des accords internationaux d'investissement, ainsi que sur les 10 moyens d'action présentés par la CNUCED pour la phase 2 de la réforme. Les participants avaient recensé les difficultés auxquelles les pays qui s'engageaient dans cette phase de la réforme devaient faire face et ils avaient formulé des propositions pour évoluer vers un régime tenant davantage compte du développement durable.

16. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants se sont félicités de la large participation de tous et de la grande qualité des échanges et de la documentation, et ont demandé que de nouvelles réunions soient organisées sur cette question pour affirmer le rôle que la CNUCED jouait en tant que cadre international des travaux menés dans le domaine de l'investissement en faveur du développement durable.

17. La Commission a pris note du rapport de la session publié sous la cote TD/B/C.II/MEM.4/15.

2. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-quatrième session

(Point de l'ordre du jour 3 b))

18. Le Président de la trente-quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a présenté le rapport de la session. Les débats avaient principalement porté sur les deux thèmes suivants : les moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité, notamment le choix d'indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, et le rôle de l'information dans l'évaluation des risques et dans la publication par les entreprises d'informations plus utiles à la prise de décisions. Le Président a pris note des diverses activités que le secrétariat avait réalisées pendant l'intersession en vue de promouvoir les travaux du Groupe d'experts.

19. S'agissant du premier point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts avait souligné les progrès importants que le secrétariat avait accomplis dans l'élaboration de l'ensemble d'indicateurs clefs liés aux objectifs de développement durable proposé pour l'établissement des rapports des entreprises, et il avait demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux et d'élaborer un document d'orientation. Concernant le deuxième

point de l'ordre du jour, il avait souligné que la divulgation par les entreprises d'informations sur les risques contribuait de façon essentielle à l'instauration d'un climat favorable à l'investissement et à la prise de décisions éclairées, et avait prié le secrétariat de continuer de faciliter le partage des bonnes pratiques dans ce domaine. Au titre des questions diverses, le Groupe d'experts avait examiné deux sujets, à savoir les expériences d'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité, et la comptabilité et les activités d'information des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en tant que moyen de parvenir à l'inclusion financière. Il avait prié le secrétariat de continuer d'actualiser le guide pratique et l'avait invité à aider les États membres à mettre en œuvre les bonnes pratiques visant à promouvoir l'inclusion financière des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Le Président a ajouté que les rapports établis par l'Organisation des Nations Unies devaient être faciles à comprendre pour que de larges segments de la société puissent en bénéficier.

20. La Commission a pris note du rapport publié sous la cote TD/B/C.II/ISAR/83, a fait siennes les conclusions concertées du Groupe d'experts figurant dans le rapport et a approuvé l'ordre du jour provisoire que le Groupe avait proposé pour sa trente-cinquième session.

C. Des décisions aux actions : L'investissement et le développement des entreprises comme catalyseurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Des décisions aux actions : L'investissement et le développement des entreprises comme catalyseurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Investissement

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

21. Ce volet a été consacré aux moyens d'action, aux stratégies de promotion de l'investissement, aux bonnes pratiques et aux outils pratiques qui permettaient de mettre l'investissement étranger direct (IED) au service de la réalisation des ODD.

22. Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a réaffirmé le rôle important que l'IED pouvait jouer pour combler le déficit annuel de financement de 2 500 milliards de dollars qui existait entre le volume des investissements actuels et le montant requis pour réaliser les ODD dans les pays en développement. Il a fait référence au *World Investment Report 2014*, où était recommandée la création d'une nouvelle génération d'organismes de promotion et de facilitation de l'investissement qui devaient mettre en œuvre des stratégies axées sur les ODD, sélectionner les secteurs cibles concernés par les ODD, établir et promouvoir une réserve de projets liés aux ODD qui soient financables, et conclure de nouveaux partenariats, notamment avec les institutions et les organismes de promotion de l'investissement à l'étranger.

23. Au cours de la réunion-débat, un intervenant a déclaré que des capitaux nationaux étaient nécessaires et que l'IED pouvait contribuer à la réalisation des ODD en complément de l'action du secteur public. Les pays concentraient leurs efforts sur les investissements nationaux et internationaux à forte valeur ajoutée qui créaient des emplois de grande qualité, promouvaient la culture numérique et l'investissement dans la recherche-développement, et favorisaient l'égalité des sexes. L'intervenant a notamment précisé que le Portugal avait promulgué plusieurs lois visant à améliorer la parité hommes-femmes et mis en œuvre des politiques pour attirer les investissements dans des secteurs liés aux ODD tels que les énergies renouvelables. Le Président a également souligné qu'il importait d'intégrer une perspective de genre dans tous les domaines du commerce et du développement, en particulier dans l'optique de la pleine réalisation des ODD.

24. Un autre intervenant a présenté des stratégies de promotion de l'investissement dans des projets liés aux ODD, citant en exemple un parc éco-industriel éthiopien, où étaient produits des textiles et des vêtements et qui disposait d'un guichet unique pour les investisseurs, d'installations de traitement de l'eau et des déchets, de logements et

d'établissements médicaux. Le parc avait attiré plus de 20 investisseurs et créé des emplois pour les jeunes, et employait 80 % de femmes.

25. Certains intervenants ont énuméré différentes approches de l'investissement durable, notamment les fonds d'assurance climatique, les prêts aux petites et moyennes entreprises et les fonds d'investissement à impact social. Par exemple, deux sociétés européennes spécialisées dans le financement du développement encourageaient une croissance économique durable grâce à la création d'emplois et de recettes fiscales, à la promotion des transferts de technologie et au renforcement de réseaux d'entreprises locales. En matière de financement durable, il s'agissait de mobiliser des capitaux privés, d'atténuer les risques et d'évaluer l'impact.

26. Un intervenant a fait observer que la facilitation de l'investissement permettait d'éliminer les obstacles grâce à la simplification des procédures et à la transparence, et a cité en exemple la communication par les organismes de promotion de l'investissement d'informations sur les fournisseurs agréés de leur pays. Ces organismes pouvaient réduire les asymétries de l'information et devaient inclure dans les évaluations de projet des indicateurs qualitatifs relatifs aux ODD. D'importantes actions menées dans les domaines du commerce et de l'investissement, telles que l'initiative « Une ceinture et une route », pouvaient permettre de renforcer les liens transfrontaliers en matière d'infrastructure et les relations institutionnelles interrégionales.

27. À l'issue des exposés des intervenants, un participant a fait valoir que les petits pays qui ne bénéficiaient pas d'un climat des affaires favorable pourraient ne pas être en mesure d'attirer les investissements liés aux ODD. La facilitation de l'investissement était donc indispensable à l'amélioration de l'environnement économique. Par exemple, grâce au système eRegulations de la CNUCED, le Bénin avait réduit de quarante jours à une heure le délai nécessaire à la création d'une entreprise. Un organisme, créé avec l'appui de la CNUCED, centralisait les questions liées au commerce et à l'investissement et faisait office de guichet unique.

28. Un autre participant a souligné que la coopération en matière d'investissement était une pierre angulaire des efforts actuels de coopération régionale visant à attirer les investissements en Europe du Sud-Est. Les régions devaient tenter d'établir un lien entre les emplois hautement qualifiés et les préoccupations commerciales, la représentation équilibrée des sexes et un environnement propice aux affaires, notamment en mettant en œuvre des politiques d'investissement compétitives en matière d'accueil ainsi que d'autres mesures, ayant notamment trait aux incitations, aux allègements fiscaux et aux zones économiques spéciales.

29. Un représentant a souligné qu'il importait de revoir les régimes d'investissement pour veiller à ce que l'environnement soit accueillant et propice à l'investissement. Il était important de bien doser les mesures et de donner la priorité à celles qui étaient les plus susceptibles d'attirer les investisseurs. Il était tout aussi important de recueillir les observations du secteur privé, notamment sur les obstacles et les freins involontaires à l'investissement. Un intervenant a évoqué le rôle important que les associations d'investisseurs avaient joué en Éthiopie en informant les pouvoirs publics des entraves à l'investissement.

30. En réponse à une question concernant le montant des investissements nécessaires à la réalisation des ODD, un participant a déclaré que les investisseurs mondiaux dont la valeur cumulée des actifs s'élevait à 22 000 milliards de dollars avaient tenu compte, dans une certaine mesure, de critères relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance. À l'échelle mondiale, le montant des investissements à impact social et environnemental s'élevait à 35 milliards de dollars, dont un tiers était orienté vers les pays émergents et en développement dans le but d'obtenir un rendement de marché. Un intervenant a évoqué les tensions qui existaient entre les approches multilatérales et nationales en matière d'élaboration des politiques et de réglementation de l'investissement, et a souligné la fragmentation du régime international de l'investissement. Certains intervenants ont fait observer qu'un cadre de coopération internationale en matière d'investissement devait être régi par des principes pour garantir des règles du jeu équitables. En matière de commerce,

la coopération internationale s'était renforcée, mais elle n'existait pas dans le domaine de l'investissement.

31. Un représentant a exposé en détail les outils mis en place par le Cameroun, notamment une loi sur l'investissement privé et un plan d'industrialisation, ainsi qu'une initiative en matière de commerce électronique. Des entrepreneurs camerounais avaient été formés dans le cadre du programme Empretec, et une stratégie nationale était en cours d'élaboration pour soutenir l'écosystème entrepreneurial.

32. Des représentants ont salué les travaux de la CNUCED sur la promotion de l'investissement en faveur des ODD. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a signalé que ces activités s'inscrivaient dans le cadre du programme de facilitation de l'investissement dans les ODD élaboré par la CNUCED, qui comprenait une série de mesures que les gouvernements et les organismes de promotion de l'investissement pourraient prendre pour cibler de manière dynamique les projets liés aux ODD. Il a insisté sur la nécessité que les organismes de promotion de l'investissement, entre autres, s'engagent dans la coopération régionale et le renforcement des institutions pour élaborer des réserves de projets liés aux ODD, efforts que la CNUCED appuyait dans le cadre de son programme d'assistance technique.

2. Examen de la politique d'investissement de la Gambie

33. Les participants ont examiné les documents intitulés *Investment Policy Review : The Gambia* (UNCTAD/DIAE/PCB/2017/5) et *The Gambia : Formulating the National Entrepreneurship Programme* (UNCTAD/DIAE/2017/1), respectivement sur la politique d'investissement et la politique nationale de l'entrepreneuriat de la Gambie.

34. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a souligné la pertinence de mener parallèlement l'examen de la politique d'investissement et l'élaboration de la politique nationale de l'entrepreneuriat afin d'appuyer les réformes conduites par le Gouvernement gambien, en particulier pour attirer davantage d'IED et pour renforcer les capacités du pays d'atteindre ses objectifs de développement et de réaliser les ODD. En s'appuyant sur des exemples régionaux et sous-régionaux en Afrique et en Asie, il a mis l'accent sur quatre concepts essentiels qui pourraient orienter les activités nationales, à savoir le vol d'œuvres sauvages, l'action sur le terrain, les raccourcis technologiques et la promotion de l'investissement de quatrième génération.

35. Le Ministre du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi de la Gambie a fait siennes les recommandations formulées dans les deux rapports et a reconnu que celles-ci pouvaient aider le pays à respecter ses engagements liés aux ODD. Faisant fond sur les rapports, un économiste principal du Ministère a présenté les principaux obstacles que le pays devait surmonter pour attirer l'IED et développer l'entrepreneuriat. Il a présenté les mesures déjà prises par le Gouvernement pour commencer à appliquer les recommandations, notamment deux plans d'action élaborés avec l'aide de la CNUCED.

36. Le Chef du Service des politiques d'investissement de la Division de l'investissement et des entreprises a résumé les principales conclusions de l'examen et décrit la façon dont l'IED avait été entravé en Gambie par des goulets d'étranglement liés au cadre réglementaire, aux infrastructures et au capital humain, ainsi que par la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes. Dans ce contexte, l'examen de la politique d'investissement visait à aider le Gouvernement de deux manières, d'une part en évaluant le cadre juridique et institutionnel de l'investissement, et d'autre part en présentant les outils d'une stratégie efficace de promotion de l'IED axée sur trois secteurs prioritaires, à savoir la transformation de produits agricoles, l'industrie légère et les technologies de l'information et de la communication. Le Chef du service a présenté les obstacles au développement de l'entrepreneuriat en Gambie et les mesures réglementaires et institutionnelles nécessaires pour faire du pays une économie à revenu intermédiaire d'ici à 2026.

37. Les représentants d'autres pays participant au débat ont pris note de la qualité des rapports et se sont félicités des conclusions et des recommandations qui y figuraient et qui contribueraient à la réalisation des ODD. Ils ont souligné que l'examen de la politique

d'investissement jouait un rôle utile en aidant le Gouvernement à attirer davantage d'IED et en renforçant les capacités du secteur privé national. Plusieurs délégations ont réaffirmé l'importance des recommandations de la CNUCED, qui servaient de feuille de route aux réformes, notamment pour améliorer le climat des affaires et les stratégies de promotion de l'investissement. Le représentant d'un groupe régional a fait remarquer que l'examen de la politique d'investissement contribuait à définir les besoins d'assistance de la Gambie. Plusieurs participants ont souligné les difficultés rencontrées par le pays en matière de contraintes pesant sur l'offre, d'infrastructures et de compétences. De nombreux autres participants ont fait de la diversification économique et de la création d'emplois des priorités et des conditions essentielles à la réalisation des objectifs de développement du pays. Le représentant d'un groupe régional a abordé la question de la sortie de la Gambie de la catégorie des pays les moins avancés.

38. Le Président a souligné le rôle important dévolu aux partenariats public-privé et, à cet égard, la responsabilité qui incombait aux gouvernements d'éliminer les obstacles et les mesures dissuasives auxquels se heurtait le secteur privé. Il a également déclaré qu'il importait de veiller à la cohérence des politiques nationales pour améliorer le cadre général de l'investissement. Cependant, les changements de cap faisaient souvent tout simplement partie du jeu démocratique.

39. Les membres des délégations et les représentants du secteur privé ont débattu des difficultés auxquelles la Gambie était confrontée et qui étaient précisées dans le rapport relatif à l'examen de la politique d'investissement, en particulier les contraintes réglementaires, les faiblesses institutionnelles, les déficits de compétences et les problèmes d'infrastructure. Ils ont souligné les réformes engagées et insisté sur l'importance de faire participer toutes les parties prenantes, citant en particulier la réactivation récente d'un mécanisme institutionnel de dialogue entre le secteur public et le secteur privé. Plusieurs représentants d'organisations multilatérales, d'organisations intergouvernementales et de groupes régionaux ont présenté des projets en cours, axés en particulier sur l'autonomisation des jeunes et la création d'emplois.

40. Le secrétariat a parlé du rôle important que le secteur des technologies de l'information et de la communication et la coopération régionale jouaient pour stimuler l'investissement et les capacités du secteur privé local et réaliser les ODD, et a souligné que la CNUCED était prête à aider la Gambie à appliquer les recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement.

3. Examen de la politique d'investissement de l'Europe du Sud-Est

41. Les participants ont examiné le document intitulé *Investment Policy Review : South-East Europe* (UNCTAD/DIAE/PCB/2017/6) sur la politique d'investissement de l'Europe du Sud-Est.

42. Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a décrit certaines tendances récentes de l'IED en Europe du Sud-Est. Les services financiers étaient la principale source de flux vers cette région. Afin de diversifier ces flux et de renforcer leur contribution au développement, les pays de la région avaient adopté la Stratégie Europe du Sud-Est 2020, dont l'un des objectifs était d'accroître de 103 % les entrées d'IED. Pour ce faire, ils avaient pris des mesures notables pour améliorer leur environnement économique, renforcer l'intégration commerciale et harmoniser les normes et la législation. Le premier examen régional de la politique d'investissement mené par la CNUCED avait contribué à cet objectif en recommandant des moyens d'attirer davantage d'IED en vue de créer des emplois. Il était affirmé dans le rapport relatif à la politique d'investissement que la coopération et l'intégration économiques contribuaient à accroître le bien-être matériel des habitants de la région, et ses auteurs avaient proposé une initiative régionale de promotion de l'investissement pour mieux faire connaître les possibilités d'investissement international.

43. Le Secrétaire général du Conseil de coopération régionale s'est félicité que l'examen de la politique d'investissement contribue à aider la région à atteindre les objectifs de la Stratégie Europe du Sud-Est 2020. Il a souligné que la coopération régionale et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales étaient des moyens importants d'attirer des

investissements durables dans la région, et a salué la bonne coopération entre la CNUCED, l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, le Conseil de coopération régionale et la Banque mondiale qui a présidé à l'élaboration du rapport relatif à l'examen de la politique d'investissement. Il a ajouté que cet examen pourrait servir d'exemple à d'autres régions. Le Directeur du secrétariat de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale a souligné que les pays de l'Europe du Sud-Est s'étaient engagés à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport.

44. Le Chef du Service des politiques de l'investissement de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté les principales conclusions du rapport. Il a décrit les goulets d'étranglement qui réduisaient l'attractivité des pays de la région et les contraintes réglementaires qui pesaient sur des domaines clefs, notamment les régimes nationaux et internationaux de réglementation de l'IED, la facilitation des affaires, la fiscalité, la politique de l'emploi, les compétences et la politique de concurrence. Il a mis l'accent sur les principales recommandations figurant dans le rapport relatif à l'examen de la politique d'investissement, selon lesquelles, dans chacun de ces domaines, une coopération accrue entre les pays de la région pourrait contribuer à éliminer les goulets d'étranglement, à créer des emplois et à réaliser les ODD. Enfin, il a donné des précisions sur l'initiative conjointe de promotion de l'investissement élaborée dans le rapport.

45. Les représentants d'autres pays participant au débat ont pris note de la qualité du rapport et se sont félicités des conclusions et des recommandations qui y figuraient. Ils ont souligné que l'examen de la politique d'investissement contribuait à stimuler l'investissement et à réaliser les ODD, et ont réaffirmé l'importance des recommandations de la CNUCED dans des domaines tels que l'harmonisation des lois, le développement des infrastructures, la réduction des contraintes administratives et l'amélioration de la coordination institutionnelle. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'approche novatrice adoptée par la CNUCED pour l'examen régional de la politique d'investissement. Le représentant d'une organisation multilatérale a déclaré que le rapport était un document fondamental qui orienterait les travaux de la Banque mondiale dans la région. Certains participants ont attiré l'attention sur des projets en cours visant à améliorer le climat des affaires et de l'investissement. Certains représentants du secteur privé ont déclaré que le rapport donnait une image fidèle du climat de l'investissement dans la région, et ont encouragé les pays concernés à en mettre en œuvre les recommandations. Un représentant du secteur privé a fait remarquer que la région occupait un emplacement stratégique et a suggéré que les investisseurs participent au processus de changement institutionnel et économique.

46. Au vu des interventions qui avaient été faites, le secrétariat a souligné que les pays bénéficiaires, les organisations partenaires, les pays d'origine des investisseurs et le secteur privé étaient résolus à aider la région à mettre l'investissement au service de son développement durable et d'un renforcement de la coopération régionale en s'inspirant du rapport relatif à l'examen de la politique d'investissement. Il était avantageux d'adopter une approche régionale pour aboutir à la complémentarité et en faire un outil stratégique dans le cadre de la concurrence mondiale pour l'IED, qui était parfois considérée comme un jeu à somme nulle. Cela présentait un intérêt pour les multinationales qui pouvaient investir et exercer leurs activités à l'échelle régionale. Les initiatives conjointes, telles que celle relative à la promotion de l'investissement, pouvaient utilement contribuer à tirer un plus grand parti des investissements réalisés dans la région. La CNUCED et des représentants d'organisations multilatérales et d'organisations intergouvernementales se sont félicités du soutien apporté par les donateurs.

4. Des décisions aux actions : L'investissement et le développement des entreprises comme catalyseurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

47. À la première séance plénière consacrée à ce point de l'ordre du jour, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a souligné l'importance du développement de l'entrepreneuriat et de la facilitation du commerce pour le développement durable, et a présenté en détail les récents travaux de

la CNUCED dans ces domaines. En particulier, il a indiqué que la CNUCED avait contribué à l'élaboration de politiques favorables à l'entrepreneuriat dans six pays en développement et a continué de fournir une assistance à 40 pays en développement ou en transition grâce au réseau du programme Empretec. Il a également mis en relief les activités menées dans le cadre du programme de facilitation des affaires de la CNUCED, qui avaient aidé de nombreux pays à simplifier leurs règlements et leurs procédures administratives touchant à la création d'entreprises. Une attention particulière avait été accordée aux groupes vulnérables comme les femmes et les migrants lors de l'examen et de l'élaboration de politiques, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents.

48. L'orateur principal a décrit les difficultés que les entrepreneurs rencontraient le plus fréquemment au cours de la phase de démarrage en mettant l'accent sur l'étape de la preuve du concept, pendant laquelle le risque et l'incertitude étaient particulièrement élevés. Il a examiné l'utilité et les limitations d'un plan d'activités en effectuant une comparaison avec des outils plus allégés, comme un modèle d'entreprise ou une proposition de valeur, qui pouvaient aider les entrepreneurs à développer et à étoffer leur concept rapidement. Il a fait observer que les échecs constructifs jouaient un rôle essentiel dans la mesure où les entrepreneurs pouvaient en tirer des enseignements pour faire valider leur concept et le perfectionner. Il a proposé des moyens par lesquels les décideurs pouvaient faciliter l'acceptation sociale de ces expériences de façon à éviter la honte associée à l'échec. Enfin, il a fait remarquer qu'un accès judicieux au capital et à la technologie était essentiel pour les entreprises en phase de démarrage.

49. Le premier intervenant a présenté le plan national de développement du Cameroun intitulé « Vision 2035 », qui avait pour objet de permettre la transformation structurelle, de faire du Cameroun un pays émergent dans les quinze à vingt prochaines années et de réaliser les ODD. Il a mis en relief plusieurs projets en cours et à venir dans les domaines de l'infrastructure, du développement urbain, de l'énergie et du stockage des aliments et a souligné l'importance de la stratégie nationale d'entrepreneuriat, qui était élaborée en collaboration avec la CNUCED et l'Organisation internationale de la francophonie et favoriserait la réalisation des objectifs du plan national de développement.

50. Le deuxième intervenant a remercié la CNUCED d'avoir aidé la République-Unie de Tanzanie à élaborer une stratégie d'entrepreneuriat inclusive, dont la mise en œuvre était prévue pour décembre 2017. Les conseils et les outils fournis au titre du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED avaient aidé les acteurs nationaux à déterminer les principaux domaines de la stratégie, notamment l'accès aux ressources financières et le cadre réglementaire. Enfin, l'intervenant a appelé l'attention sur les actions prioritaires relatives à l'éducation et à la formation professionnelle, notamment la création de nouveaux outils d'enseignement et le développement de types de formation plus pratiques.

51. Le troisième intervenant a mis en avant les bénéfices que les entrepreneurs gambiens avaient retirés du programme de formation Empretec et a souligné l'importance de la sensibilisation et du réseautage pour la création d'entreprises. La participation de tous les acteurs à l'écosystème entrepreneurial avait produit de bons résultats. L'intervenant a indiqué que les outils fournis par la CNUCED avaient contribué à stimuler le développement en Gambie et favorisé la réalisation des ODD en entraînant la transformation de l'économie et en créant des capacités de production dans les domaines de l'agro-industrie, de l'industrie légère et de la technologie de l'information et de la communication. L'intervenant a également remercié la CNUCED pour l'aide et les conseils qu'elle avait apportés pendant l'examen de la politique d'investissement et l'élaboration de la politique d'entrepreneuriat de la Gambie, tout en rappelant qu'il importait que tous les partenaires du développement contribuent à la mise en œuvre des politiques.

52. Le quatrième intervenant a présenté l'expérience d'une société privée en Équateur et a expliqué comment celle-ci avait des répercussions sociales qui favorisaient la réalisation des ODD, notamment des cibles relatives à la réduction de la pauvreté, à la promotion de l'égalité des sexes, à la création de possibilités d'obtenir un travail décent et à la promotion de modes de consommation et de production responsables. Il a fait observer que les programmes d'entrepreneuriat actuels mis au point par le Gouvernement et soutenus par la CNUCED visaient à faire de l'Équateur l'un des pays d'Amérique latine les plus propices à la création d'entreprises d'ici à 2020.

53. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont souligné qu'il importait d'axer les politiques d'entrepreneuriat sur le long terme. Ils ont également réaffirmé l'importance de l'approche holistique adoptée par la CNUCED, qui consistait à associer des acteurs du secteur privé et du secteur public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques.

54. Dans le discours liminaire qu'elle a prononcé à la séance plénière suivante, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a présenté en détail les caractéristiques communes des technologies nouvelles et naissantes qui étaient susceptibles d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030, notamment l'évolution et l'adaptation rapides de la technologie et de l'innovation, ainsi que les nouvelles formes de collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, dont l'innovation ouverte. L'entrepreneuriat pouvait jouer un rôle dans la naissance de nouvelles techniques de premier plan, notamment en matière de traitement et de gestion de l'eau, et à des technologies transformatrices et numériques. Le changement social devait être guidé si l'on voulait adopter davantage de technologies tout en atténuant la marginalisation technologique, en particulier des femmes et des communautés pauvres et vulnérables. Enfin, la Directrice a mis en lumière plusieurs questions touchant à la façon de mieux associer l'ensemble des acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation à l'action politique, et elle a souligné l'importance de l'appui et de la collaboration de la communauté internationale.

55. Le premier intervenant a présenté en détail les progrès accomplis par une société zambienne dans la collecte et le recyclage du plastique et dans l'utilisation de plastique recyclé pour fabriquer des biens destinés aux ménages, à l'industrie minière et aux activités de construction. La collecte des déchets se faisait principalement au moyen des systèmes de distribution existants ; l'innovation résidait dans l'utilisation de la technologie numérique par les collecteurs à des fins de coordination. Le manque de sécurité des méthodes de paiement était un problème, de même que la taille restreinte de la proposition commerciale initiale. L'intervenant a aussi cité plusieurs problèmes d'ordre pratique liés à l'accès aux terres et aux besoins énergétiques et a insisté sur la nécessité de nouer des partenariats pour résoudre ces problèmes. Les organismes d'aide au développement nationaux fournissaient un appui, mais le transfert des pouvoirs de décision aux autorités locales et provinciales pouvait s'avérer plus efficace. L'intervenant a noté que les activités de la société présentaient un intérêt pour la réalisation de certains ODD, en particulier les numéros 1, 2, 5, 9, 11, 14, 15 et 17.

56. Le deuxième intervenant a décrit les activités d'une société rwandaise qui avait pour ambition d'offrir des solutions de transport sûres et avantageuses à la fois pour les chauffeurs et pour les passagers. Par exemple, les passagers pouvaient choisir les chauffeurs dont les antécédents en matière étaient meilleurs, ce qui avantageait les chauffeurs conduisant prudemment. Les accidents de la route étaient l'une des premières causes de décès en Afrique, et la sécurité routière était essentielle au développement de zones urbaines flexibles, dynamiques et productives. L'entreprise proposait plusieurs solutions à valeur ajoutée, notamment pour les courses de nuit et pour faciliter la gestion financière des chauffeurs. L'intervenant a fait observer que les technologies numériques étaient au cœur des activités de la société, qui proposait des applications numériques distinctes pour les chauffeurs et les passagers. En outre, la compagnie avait adopté une démarche soucieuse de promouvoir les femmes en leur permettant d'être chauffeur et en leur proposant des cours de conduite. L'intervenant a noté que les activités de l'entreprise présentaient un intérêt pour la réalisation de certains ODD, en particulier les objectifs 3, 5, 8, 9, 11 et 17.

57. Le troisième intervenant a mis en avant la possibilité d'utiliser la biodiversité pour produire de la valeur. Il a présenté l'exemple d'une entreprise belge qui développait des projets et offrait des conseils sur les moyens de stimuler la biodiversité en protégeant les pollinisateurs. Cette entreprise avait lancé un projet consistant à évaluer le taux de pollution environnementale en utilisant des abeilles, plus précisément en analysant la pollution retrouvée dans le pollen et le miel. L'informatique était au cœur des activités de la société et le dispositif était destiné à la fois au secteur privé et au secteur public. Le système pouvait être dupliqué et le modèle économique actuel était commercialement viable.

L'intervenant a fait remarquer que le principal problème de politique générale était de dépasser la conception selon laquelle il était impossible de concilier les affaires et la protection de l'environnement. Un autre problème résidait dans le fait que les procédures d'appel d'offres étaient difficilement accessibles par les petites et moyennes entreprises (PME), quand elles n'étaient pas axées sur les organisations non gouvernementales ; il était donc plus facile pour les PME de collaborer avec d'autres sociétés qu'avec les autorités publiques, malgré l'attachement des gouvernements au Programme 2030. L'intervenant a noté que les activités de l'entreprise présentaient un intérêt pour la réalisation de certains ODD, en particulier les objectifs 3, 6, 9, 11, 14, 15 et 17.

58. Le quatrième intervenant a donné un aperçu des travaux d'un cabinet de conseil en énergie établi aux Émirats arabes unis, qui avait pour ambition de réduire de moitié les émissions de carbone et la consommation énergétique des bâtiments et de faire profiter les clients des économies ainsi réalisées. L'entreprise proposait plusieurs dispositifs pour atteindre cet objectif et tirait des enseignements, des données et des connaissances de leur utilisation en vue de leur application ultérieure et de leur amélioration. Ses services étaient rémunérés par prélèvement sur les économies réalisées. Les technologies numériques étaient primordiales, étant donné que les solutions proposées reposaient sur des modèles virtuels des bâtiments et que des systèmes étaient installés pour produire des données servant en retour à la mise au point des modèles. L'intervenant a appelé l'attention sur plusieurs questions de politique générale, notamment en faisant de la contribution à la réalisation des ODD un moyen d'encourager les entreprises. Il a également soulevé la question de savoir si le fait qu'une entreprise diminue ses émissions de carbone entraine en ligne de compte dans le calcul de l'impôt. Enfin, il a jugé nécessaire que les gouvernements collaborent plus étroitement avec les jeunes pousses et les entreprises qui proposaient des solutions innovantes concourant à la réalisation des ODD. L'intervenant a noté que les activités de la société présentaient un intérêt pour la réalisation de certains ODD, en particulier les objectifs 7, 9, 11, 13 et 17.

59. Le cinquième intervenant a décrit la façon dont une initiative multipartite en cours contribuait à mettre en relation et à stimuler divers acteurs influant sur la réalisation des ODD afin d'intensifier les activités tournées vers ces objectifs et d'appuyer l'établissement de nouvelles relations et de nouveaux partenariats. Comme l'avaient montré d'autres intervenants, les technologies numériques occupaient une place centrale dans de nombreuses et diverses initiatives concourant à la réalisation des ODD. L'intervenant a souligné qu'il importait d'intégrer l'innovation propice aux ODD dans les chaînes de valeur existantes. Le modèle économique jouait un rôle primordial dans la conception de solutions favorables à ces objectifs, et cela supposait d'aborder la question du financement de manière créative et innovante. Il était important de dialoguer avec les communautés et de les faire participer et, de manière plus générale, d'accorder une attention particulière à l'inclusivité et aux questions de genre. Le cadre directif était déterminant, et pourtant les organismes publics travaillaient souvent de façon cloisonnée.

60. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a mis en avant les informations utiles fournies par la CNUCED dans ses documents de base. Il a estimé que les organisations internationales sises à Genève pouvaient contribuer grandement à la réalisation des ODD et être mises plus à profit si les communications étaient plus harmonieuses, tout en faisant observer que Sri Lanka aiderait la CNUCED à renforcer ses activités de coopération, de collaboration et de réseau pour accroître l'influence générale exercée par les organisations internationales, notamment l'Équipe spéciale interinstitutions du Mécanisme de facilitation des technologies codirigée par la CNUCED. Un autre représentant a indiqué que les politiques devaient reconnaître que la science, la technologie et l'innovation étaient des éléments importants, voire indispensables, de la croissance et du développement économique, tout en soulignant que les différences dans la rapidité d'adoption de la technologie risquaient de creuser le fossé technologique et de renforcer la marginalisation, ce qui était une source de préoccupation majeure. Il a accueilli avec satisfaction les analyses directives réalisées par la CNUCED dans le cadre de deux de ses publications phares – le Rapport sur la technologie et l'innovation et le Rapport sur l'économie de l'information – et des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation. Enfin, le représentant a mis en avant la création de l'Équipe spéciale interinstitutions et le rôle

essentiel joué par la CNUCED à cet égard, tout en affirmant qu'il fallait étudier les possibilités de coopération.

61. En réponse à une question d'un représentant concernant le grand problème des accidents de la route, les besoins en infrastructure et en télécommunication et les méthodes de paiement, le deuxième intervenant a fait valoir que la collaboration et le partenariat étaient essentiels pour surmonter les difficultés rencontrées dans ces domaines et a indiqué qu'il était nécessaire de disposer de données et d'analyses sur les caractéristiques de la circulation pour développer des solutions innovantes en matière de transport. Une question ayant été posée concernant d'une part l'élasticité de la demande de systèmes de gestion de l'énergie par rapport au prix de l'énergie et d'autre part l'affectation des économies réalisées, le troisième intervenant a fait observer que les subventions à l'énergie avaient un effet dissuasif mais que cet effet devenait moins problématique si on garantissait aux clients qui payaient qu'ils feraient des économies à terme.

62. Un participant a mis en lumière le rôle potentiel des partenariats public-privé et des politiques favorables à l'innovation. Comme suite à une question sur les mesures les plus susceptibles d'aider à intensifier les activités, les intervenants ont souligné l'importance de partenariats renforcés et de l'accès aux accélérateurs d'entreprises et mis en avant la nécessité de transférer le pouvoir de prise de décisions aux autorités régionales pour accélérer l'application des décisions. Dans l'ensemble, les intervenants se sont accordés à dire que l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et expérimentée était l'une des principales préoccupations et qu'il n'existait pas de voie unique convenant à l'ensemble des parties prenantes, des pays et des régions. Deux types d'action étaient particulièrement répandus, à savoir les activités philanthropiques et les initiatives axées sur les conséquences environnementales. Cela étant, il était possible que les entreprises prennent des mesures favorables aux ODD. Parmi les difficultés mises en avant au cours des discussions figurait celle d'amener les grandes entreprises à investir dans l'environnement en l'absence de mesures concrètes les incitant à éviter tout impact négatif sur l'environnement. Les intervenants ont aussi pointé du doigt le manque d'exemples qui pourraient être imités, de main-d'œuvre qualifiée et de moyens de financement qui pourraient être développés, ainsi que la nécessité de renforcer la capacité des entreprises d'assimiler la technologie. Enfin, les clients potentiels n'avaient pas suffisamment connaissance des ODD et ne s'en préoccupaient pas assez, et les politiques publiques (règlements, normes et règles) pouvaient peut-être apporter une solution à ce problème en stimulant l'innovation favorable aux ODD.

63. Dans ses observations finales, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a rappelé le rôle que la Commission de la science et de la technique au service du développement jouait en examinant les incidences des questions soulevées au cours de la session sur d'autres domaines d'action liés à la technologie et au développement. Elle a pris note des divers problèmes d'orientation qui avaient été mis en relief. Elle a insisté sur le fait que les entreprises pouvaient à la fois être tournées vers le profit et contribuer à la réalisation des ODD et a souligné que les gouvernements pouvaient contribuer aux bons résultats des entreprises en mettant en place un environnement favorable. La sensibilisation était un élément essentiel et la disponibilité de ressources humaines une préoccupation majeure. Enfin, la fiscalité et le financement représentaient des obstacles importants pour les innovateurs, et d'autres types de financement étaient nécessaires.

D. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers (Point 5 de l'ordre du jour)

64. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises et la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique ont présenté les progrès accomplis dans la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED dans les domaines de l'investissement et du développement des entreprises et de la science, de la technologie et de l'innovation.

65. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a mis l'accent sur les résultats et l'impact des travaux de la Division. Il a donné plusieurs exemples de la reconnaissance mondiale témoignée à des réalisations et des cadres directifs essentiels, en s'inspirant du rapport sur les résultats et l'impact de 2017, d'une étude sur l'investissement et les entreprises et d'un pacte visant à réaliser les objectifs de développement durable. Il a montré comment ces produits avaient contribué à orienter la prise de décisions aux niveaux mondial, national et régional, jouant ainsi un rôle déterminant dans l'élaboration des politiques mondiales relatives à l'investissement et au développement des entreprises. Ce résultat avait été possible grâce à l'exercice cohérent d'une gestion axée sur les résultats, ce qui supposait de tenir compte non seulement des résultats mais aussi de l'impact des activités. Le Directeur a présenté la stratégie de la Division en soulignant qu'elle était axée sur la promotion de l'investissement au service du développement durable et, en particulier, sur la mise en concordance des activités avec les ODD. L'exercice d'une gestion axée sur les résultats et l'approche de la Division consistant à intégrer les ODD dans ses activités avaient été qualifiés de bonnes pratiques par les auditeurs et les évaluateurs indépendants, y compris lors du dernier audit en date effectué par le Bureau des services de contrôle interne.

66. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants ont mis en avant la pertinence et la qualité des travaux de la Division, en particulier son aptitude à produire des résultats susceptibles de faciliter l'élaboration des politiques au plus haut niveau. La crédibilité bien établie des activités de la CNUCED dans le domaine de l'investissement et des entreprises lui avait permis d'entrer en contact avec les acteurs de l'investissement et du développement et de produire des avantages considérables pour les bénéficiaires. Un représentant a salué l'efficacité du programme de la CNUCED relatif à l'investissement et aux entreprises, qui était attribuable à sa stratégie de renforcement de la technologie de l'information. En réponse à une question sur les effets à long terme des orientations recommandées dans le programme, le Directeur a décrit la façon dont la Division avait noué des partenariats garantissant la pérennité de ses interventions et, en réponse à une autre question sur la place du programme dans le contexte plus large du système des Nations Unies, il a souligné que la CNUCED était l'organe chargé de toutes les questions liées à l'investissement au service du développement, faisant ressortir son rôle de chef de file reconnu et les avantages de ses travaux pour les acteurs de l'investissement et du développement. Le Directeur a insisté sur la place unique que la Commission occupait du fait qu'elle était la seule instance intergouvernementale qui s'occupait de l'investissement et des entreprises. Enfin, le Directeur a affirmé que la Commission devait axer ses travaux en priorité sur l'investissement et le développement des entreprises car ceux-ci jouaient un rôle catalyseur et fondamental dans la réalisation des ODD.

67. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a expliqué brièvement comment les travaux de la Division promouvaient et renforçaient les synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED dans les domaines de la science, de la technique et des technologies de l'information et de la communication. Les activités relevant de ces trois piliers – recherche et analyse, coopération technique et formation de consensus – étaient souvent liées et interconnectées. Par exemple, les recherches et les analyses figurant dans les publications aidaient à améliorer les programmes d'assistance technique et alimentaient les processus intergouvernementaux relevant de la formation de consensus ; à leur tour, les travaux menés dans ce domaine éclairaient les recherches et étaient intégrés dans les publications phares et les études en cours. La Directrice a souligné que la rapidité spectaculaire des avancées technologiques pouvait permettre à la science, à la technologie et à l'innovation de stimuler la réalisation des ODD étant donné que la productivité, la capacité et la compétitivité d'un pays dépendaient de son degré de développement technologique. À en juger par une évaluation récente du programme relatif à la technologie et à la logistique, les instances intergouvernementales devraient être renforcées pour faire une plus large place aux débats sur les questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation au service du développement.

68. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a remercié la CNUCED d'avoir aidé l'Égypte à élaborer une stratégie de renforcement du cadre national relatif au commerce électronique. D'après le secrétariat, cette expérience pouvait constituer un exemple de bonne pratique pour la région et le monde entier étant donné qu'elle montrait comment les acteurs des secteurs public et privé pouvaient collaborer efficacement. Un autre

représentant s'est dit préoccupé par la faible participation des États membres au Groupe de travail sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet de la Commission de la science et de la technologie au service du développement étant donné que ce groupe multipartite jouait un rôle important dans le domaine des politiques publiques, ses travaux offrant un cadre directif pour l'amélioration des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. À cet égard, la Directrice a indiqué que des fonds avaient financé la participation de représentants des pays en développement aux réunions. Un représentant a demandé des renseignements sur le retour reçu par la CNUCED concernant le Système douanier automatisé destiné à accroître l'efficacité des procédures douanières et sur les mesures qui pourraient être prises pour amener davantage de pays à utiliser ce système. En réponse, la Directrice a fait observer que les pays qui avaient bénéficié de ce système pouvaient jouer un rôle déterminant en mettant en avant les résultats positifs obtenus et en partageant les meilleures pratiques issues de l'expérience acquise au niveau régional.

69. Dans ses observations finales, le Président de la Commission a salué les analyses de la CNUCED relatives à l'investissement, à la technologie, à l'innovation, au commerce et au développement, dont la qualité, l'objectivité et la fiabilité étaient reconnues au niveau international. Il a également salué les travaux menés par la CNUCED dans ses trois grands domaines d'action pour favoriser et promouvoir l'investissement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Il a mis en avant les effets que les technologies perturbatrices avaient sur les dynamiques et les structures économiques traditionnelles et a prié les décideurs d'en tenir compte dans l'élaboration des politiques nationales, en particulier dans les pays en développement. Les technologies perturbatrices naissantes comme l'impression 3D, les mégadonnées, l'Internet des objets, la robotique et l'intelligence artificielle avaient de lourdes conséquences pour les pays en développement où la croissance démographique était rapide, qui risquaient notamment de pâtir d'un taux de chômage élevé et d'un ralentissement de la croissance économique. Les analyses directives et l'assistance technique de la CNUCED étaient primordiales pour comprendre les technologies en constante évolution et leurs incidences sur le commerce et le développement. Le Président a fait remarquer que le commerce électronique était un facteur de démocratisation qui mettait les citoyens du monde entier sur un pied d'égalité, indépendamment de leur origine et de leur statut économique. Toutefois, les pays en développement devaient accroître l'investissement public et privé dans les technologies de l'information et de la communication et renforcer leurs capacités productives pour profiter pleinement des promesses du commerce électronique.

E. Questions diverses

(Point 6 de l'ordre du jour)

Projet d'ordre du jour de la dixième session

70. La Commission a décidé que le Conseil du commerce et du développement, sur la recommandation de son Bureau, établirait l'ordre du jour.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

71. La neuvième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 20 novembre 2017, par M. Robert Waller (États-Unis d'Amérique), qui avait présidé la Commission à sa huitième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

72. À sa séance plénière d'ouverture, le 20 novembre 2017, la Commission a élu le Bureau ci-après :

Président :	M. Farukh Amil (Pakistan)
Vice-Président(e)s :	M ^{me} Margret Kaemba (Zambie) M. João Gabriel Ayello Leite (Brésil) M ^{me} Julie Emond (Canada)
Rapporteur :	M. Solomon Mamo Basha (Éthiopie)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

73. À sa réunion plénière d'ouverture également, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/34 et TD/B/C.II/34/Corr.1), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau ;
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa cinquième session ;
 - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-quatrième session.
4. Des décisions aux actions : L'investissement et le développement des entreprises comme catalyseurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 :
 - a) Investissement ;
 - b) Entreprise et technologie de l'information et de la communication ;
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers ;
6. Questions diverses ;
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

74. À sa séance plénière de clôture, le 24 novembre 2017, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport, sous l'autorité du Président, après la clôture de la session. Le rapport sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

Annexe I

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session :

Albanie	Kazakhstan
Allemagne	Kenya
Arabie saoudite	Koweït
Argentine	Madagascar
Autriche	Maroc
Bahamas	Maurice
Bénin	Monténégro
Bosnie-Herzégovine	Népal
Brésil	Nicaragua
Cameroun	Nigéria
Chine	Oman
Colombie	Ouganda
Comores	Pakistan
Côte d'Ivoire	Philippines
Djibouti	Pologne
Égypte	Portugal
Espagne	République de Corée
Estonie	République-Unie de Tanzanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Éthiopie	Serbie
ex-République yougoslave de Macédoine	Soudan
Gambie	Sri Lanka
Guatemala	Togo
Guyana	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Jordanie	Zambie
	Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Conseil de coopération des États arabes du Golfe
Commission économique eurasienne
Union européenne
Organisation de la coopération islamique
Centre Sud

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique pour l'Europe
Programme des Nations Unies pour le développement

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Banque internationale pour la reconstruction et le développement
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.II/INF.9.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Africa 21

Centre international pour le commerce et le développement durable

Village Suisse ONG
